

PHILIPPE TRASTOUR - AEDEX SARL, un expert immobilier qui vous accompagne.

L'expertise immobilière d'un bien est parfois nécessaire dans différents contextes tels que la succession, la donation, le divorce, le calcul pour une déclaration ISF, ainsi que pour la vente ou l'achat, pour un partage ou encore



une liquidation d'indivision. L'expert doit alors remplir sa mission avec la plus grande objectivité, dans le respect de la Charte de l'Expertise en Évaluation Immobilière. « Cela étant, précise Philippe Trastour, pour être juste et donner un prix, l'expertise immobilière, doit passer par un vrai travail d'investigation, une enquête qui vise à analyser le contexte juridique, urbanistique, technique et de marché. Différentes méthodes d'évaluation existent et doivent être mises en œuvre en fonction des cas rencontrés. L'utilisation de plusieurs méthodes permet d'obtenir un prix au plus juste ». Philippe Trastour



est diplômé de l'ICH et du CNAM et adhère à la Charte de l'Expertise en Évaluation Immobilière. Devis gratuits.

[Infos] 40, rue de Mimont,
06400 CANNES ♦
Tél. : 04-83-28-71-82 ♦
Port. : 06-81-78-22-63 ♦
philippe.trastour@aedex-france.com ♦

VG & B AVOCATS, compétence et déontologie au service des transactions immobilières.

Le Cabinet VG & B Avocats développe un savoir-faire significatif dans le secteur de l'immobilier. Ses compétences juridiques, son professionnalisme et les règles déontologiques propres à la profession d'avocat lui permettent de veiller au mieux aux intérêts de ses clients ainsi que de sécuriser leurs opérations d'acquisitions ou de ventes, qu'il gère en intégralité comme un véritable chef d'orchestre.



VG & B Avocats naît en 2007 de l'association de trois avocats, Maître David Véran, Maître Frédéric Gascard et Maître Franck Banère, rejoints ensuite par Maître Joëlle Hérou-Michel. Le Cabinet VG & B sera parmi les premiers à intervenir en qualité d'avocat-mandataire en transactions immobilières, avec un souci constant d'efficacité, de sécurité et de confidentialité permettant le nécessaire lien de confiance entre l'avocat et son client.

Véritable partenaire de votre transaction immobilière, le cabinet travaille en lien étroit avec un réseau de professionnels réactifs (notaires, experts immobiliers, experts techniques). Membre de l'association « Marché Immobilier des Avocats », il détient un nombre important



de mandats de vente. Installé à Cannes, mais compétent sur l'ensemble du territoire national, le Cabinet VG & B est un cabinet à taille humaine composé de professionnels sérieux et accessibles. Il accompagne ses clients dans leur projet après avoir résolu les problématiques juridiques : indivision, enclave, servitude, hypothèque, sinistre... Il mène les transactions dans le cadre

d'une procédure de divorce, de conflit successoral, de tutelle, de surendettement, de procédure collective ou à l'occasion d'opérations de gestion de patrimoine. Dans un tel contexte, votre conseil orchestrera au mieux les actions à mener depuis l'audit juridique du bien jusqu'à l'acte final de vente reçu par le notaire, en passant par son évaluation et l'établissement des diagnostics obligatoires.

Les compétences juridiques des avocats facilitent et sécurisent les transactions de leurs clients vendeurs ou acquéreurs dans un cadre amiable ou judiciaire.



[Infos] 40, rue de Mimont,
06400 CANNES ♦
Tél. : 04-83-15-11-11 ♦
www.vgb-avocats.fr ♦